

Le 28 août 2006



**FÉDÉRATION DES INDUSTRIES
DE LA PARFUMERIE**

PRODUITS DE PARFUMERIE, DE BEAUTÉ ET DE TOILETTE

COMMUNIQUÉ

COMMUNIQUÉ

Composition des produits cosmétiques et effets indésirables

La Commission européenne vient de publier un communiqué sous le titre : *Que contient votre produit cosmétique et quels sont ses effets indésirables ? A partir de maintenant, vous pouvez le demander au fabricant.*

La Fédération des Industries de la Parfumerie – représentative des diverses marques de parfumerie-cosmétique-capillaire-toilette – ne peut que se réjouir de l'annonce de cette mesure, qui est en vigueur depuis près de deux ans, depuis le 11 septembre 2004.

Il y a de nombreuses années en outre que les fabricants, dans un souci d'information complète du consommateur, ont spontanément décidé de faire figurer en clair la composition des produits cosmétiques sur les emballages.

En France, un décret précise, depuis janvier 2006, comment les réponses doivent être données au public ; il fixe à trois semaines le délai de réponse et il oblige les industriels à conserver les questions reçues et les réponses données pendant une période de cinq ans.

*
* *

La Fédération des Industries de la Parfumerie (FIP) est l'organisation professionnelle représentative de l'industrie des produits d'hygiène et de beauté : parfumerie, cosmétique, capillaire et toilette.

Elle rassemble 250 entreprises, qui représentent plus de 97 % du chiffre d'affaires du secteur.

www.fipar.com

Contact presse : Sarah ROUSTAN (01.56.69.67.61)